



PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 11 CONCERNANT EIFFAGE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



EIFFAGE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 19 AVRIL 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



- **RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'EIFFAGE

Le conseil d'administration d'EIFFAGE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 75% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît de Ruffray	PDG	Non Libre d'intérêts	100%	M	56	FR	8	2027	1	0			
	Philippe Vidal	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	2	2025	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent Dupont	Représentant des salariés actionnaires	Non Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	11	2027	0	1	M	M	M
	Michèle Grosset	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	3	2024	0	1			
	Abderrahim Hamdani	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	M	59	MA	2	2025	0	1		M	M
	Jean-François Roverato	Ancien PDG	Non Libre d'intérêts	100%	M	78	FR	36	2024	0	1		M	M
	Odile Georges-Picot		Libre d'intérêts	100%	F	66	FR	5	2026	0	1			
	Jean Guenard		Libre d'intérêts	100%	M	76	FR	12	2024	0	1		M	M
	Marie Lemarié		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	11	2025	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Salaün		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	8	2027	0	1	P		
	Carol Xueref		Libre d'intérêts	100%	F	67	UK	9	2025	0	2		P	P

2. Spécificités

- Droits de vote double sous condition de détention de deux ans au nominatif mis en place à l'occasion de la Loi Florange en 2015.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

